



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 25440

Texte de la question

M. Gilles Cocquempot attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que depuis le 4 mars 2003, le Pas-de-Calais a vu supprimer le dispositif de téléalarme publique qui associait le conseil général, le service départemental d'incendie et de secours et France Télécom. C'est justement France Télécom qui a mis fin à cet engagement. Or, au moment d'établir un bilan après la canicule, on peut observer que ce dispositif, s'il avait pu continuer à être proposé, aurait sans doute permis, dans certains cas, de rassurer l'entourage des personnes âgées bénéficiaires, comme le fut celui des retraités disposant d'un tel moyen de secours d'urgence. Même si aucun élément ne permet d'affirmer que des vies auraient pu être de ce fait épargnées, et sachant que les familles auraient pu, mais à des tarifs plus élevés, faire appel à des sociétés privées, il lui demande, compte tenu des événements sanitaires de cet été, s'il envisage de faire rétablir ce service public dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Cocquempot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25440

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7368